

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 22 février 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2021-2022.654

La présente donne suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 4 janvier 2022 visant à obtenir :

1. Le nombre de lits occupés hors SI et en SI pour la période de décembre 2015, janvier et février 2016
2. Le nombre de lits occupés hors SI et en SI pour la période de décembre 2016, janvier et février 2017
3. Le nombre de lits occupés hors SI et en SI pour la période de décembre 2017, janvier et février 2018
4. Le nombre de lits occupés hors SI et en SI pour la période de décembre 2018, janvier et février 2019
5. Le nombre de lits occupés hors SI et en SI pour la période de décembre 2019, janvier et février 2020
6. Le nombre de lits occupés hors SI et en SI pour la période de décembre 2020 ainsi que la situation intérimaire et/ou prévue pour janvier et février 2022.
7. Fournir un portrait d'ensemble du nombre d'absence des employés de soins pour chacune de ces périodes.

À cet effet, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les renseignements détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux qui répondent du point 1 au point 6 de votre demande.

En ce qui a trait au 7^e point de votre demande, nous vous informons que pour les années financières visées, les absences en question considèrent autant les congés avec solde que sans solde, les vacances, fériées, maladie, absence en lien avec un motif lié à la santé et la sécurité au travail, etc.

... 2

L'information est présentée sous forme de ratio, impliquant que pour un ratio de 0,4, on observe 0,4 heure d'absence pour chaque heure travaillée :

2015-2016	0,397
2016-2017	0,396
2017-2018	0,394
2018-2019	0,405
2019-2020	0,411
2020-2021	0,380

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse ci-dessous:

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p.j. 1